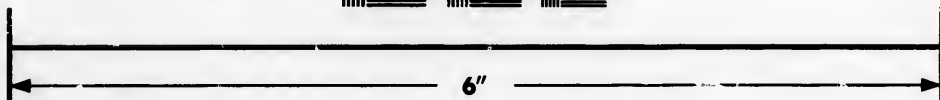
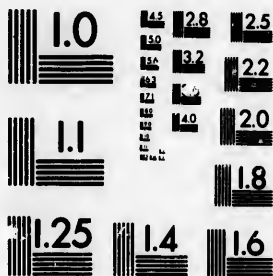


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

**© 1985**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

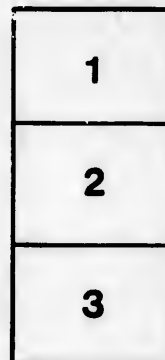
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

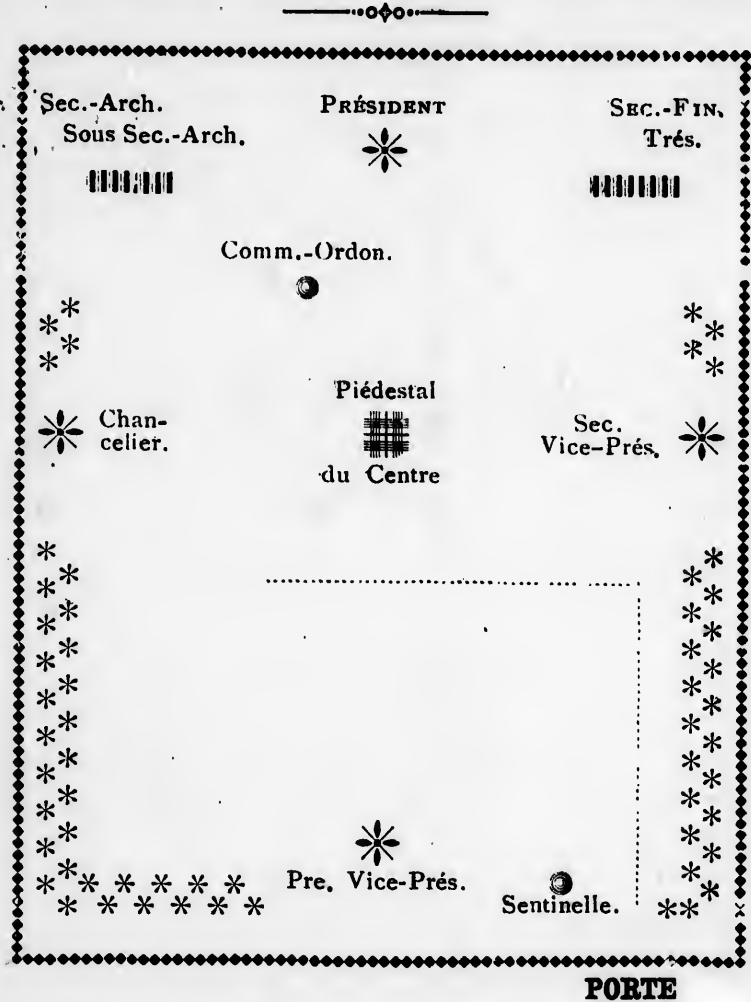
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
PRESS



# DIAGRAMME INDIQUANT LES POSTES DES OFFICIERS



La ligne de points indique la marche que devront suivre les membres en entrant dans la salle. Les étoiles représentent les sièges des membres.

356 Unvers. soc. No 23



## Association Catholique de Secours Mutuel

(C. M. B. A.)

---

Gérémonial pour l'Initiation des Membres et  
l'Installation des Officiers.

---

APPROUVÉ, 1882. REVISÉ, 14 SEPTEMBRE 1886.

---

*Instructions devant servir à la gouverne des succursales en assem-  
blée, et cérémonies à observer pour l'initiation  
des membres.*

---

### Comment les officiers seront placés.

Les officiers seront placés comme suit :—

Le président occupera le fauteuil ;

Le premier vice-président aura un siège sur le côté, ou à l'extrémité de la salle, directement en face du président ;

Le chancelier sera placé à la droite du président et à mi-chemin entre le fauteuil de celui-ci et le poste du premier vice-président ;



Le second vice-président aura un siège à la gauche du président et directement en face du chancelier ;

Le secrétaire-archiviste et le sous-secrétaire-archiviste seront à la droite et près du bureau du président ;

Le secrétaire-financier et le trésorier seront à la gauche et près du bureau du président ;

Le commissaire ordonnateur aura un poste à la droite, en avant et près du président ;

La sentinelle se tiendra près de la porte d'entrée, à l'intérieur ;

Le directeur spirituel, lorsqu'il sera présent, prendra place sur l'estrade, près du président et à sa droite.

Le piédestal du centre sera placé en avant, à pas plus de douze pieds du fauteuil du président. Pour la votation, l'urne du scrutin sera posée sur ce piédestal, du côté du premier vice-président. La constitution et les règlements de l'Association y seront aussi déposés pendant les séances

---

### Usage du maillet.

---

Le président se servira du maillet comme emblème d'autorité pour maintenir l'ordre.

Un coup du maillet appellera un membre ou les membres au règlement, et les fera asseoir s'ils sont debout ou à genoux. Deux coups du maillet feront lever l'officier ou les officiers interpellés. Trois coups du maillet feront lever toutes les personnes présentes. Quatre coups les feront s'agenouiller, et elles resteront dans cette posture jusqu'à ce que le président les fasse se relever en frappant un coup du maillet.

**Ce que doivent faire les membres qui entrent ou sortent pendant la séance.**

---

Les membres qui entreront dans la salle pendant la séance devront s'avancer jusqu'au piédestal du centre, s'incliner devant le président et rester là jusqu'à ce que le président ait répondu à leur salut. Aucun membre ne sortira de la salle, pendant la séance, sans la permission du président, il saluera ce dernier avant de se retirer. Mais aucun membre ne saluera pendant l'initiation des candidats ; et la sentinelle ne laissera entrer personne au cours de cette cérémonie, à moins qu'elle ne soit parfaitement sûre que le nouveau venu fait partie de l'Association. Les personnes qui entreront pendant l'initiation prendront un siège près de la porte, et, lorsque la cérémonie sera terminée, elles devront s'avancer et saluer le président.

Le premier vice-président aura la surveillance de la porte intérieure et dirigera la sentinelle pendant les séances.

---

**Vote au scrutin**

---

Suivant l'ordre du jour, le commissaire-ordonnateur commencera par annoncer le nombre des membres présents ; ensuite, il examinera l'urne du scrutin pour voir si elle est en bon état, et la fera examiner par le président à son fauteuil. Alors le président déposera une boule, puis le commissaire-ordonnateur portera l'urne successivement au premier vice-président, au second vice-président et au chancelier, afin que ces officiers puissent voter sans quitter leur siège ; après cela, il l'installera sur le piédestal du centre, en plaçant l'ou-

verture du côté du premier vice-président, il y déposera une boule, et reprendra son siège qu'il gardera jusqu'à ce que le président déclare le scrutin clos.

Le vote au scrutin continuera ensuite en commençant à la droite du président, et aucun membre, sous peine d'une réprimande ou d'une amende, ne devra s'approcher de plus de six pieds du membre qui déposera une boule dans l'urne.

Chaque membre devra voter, à moins qu'il n'en soit exempté par un vote de la majorité.

Si un candidat est rejeté au premier tour de scrutin, il y aura immédiatement un second ballottage qui sera final, sans appel ni débat.

Après le premier tour de scrutin et après que le candidat aura été rejeté, des explications pourront être données pour prévenir une erreur ou établir l'identité du candidat, et à cet effet le président pourra accorder le temps qu'il jugera nécessaire aux dites explications ; mais aucun membre ne dira comment il a voté. Lorsque le président mettra fin au débat, le second tour de scrutin aura lieu de suite ; son résultat sera final, et aucune explication, aucun nouvel examen, appel ou débat ne seront permis.

Le dépouillement du scrutin se fera comme suit :

Lorsque le président demandera :

— "Tous les membres ont-ils voté ?"

Et que personne ne se lèvera pour voter, il dira :

— "Je déclare le scrutin clos".

Alors le commissaire-ordonnateur se rendra successivement auprès du premier et du second vice-présidents ainsi que du chancelier qui examineront l'urne, et la feront examiner ensuite par le président qui dira :

“ Monsieur le premier vice-président, quel est le résultat du scrutin ? ”

Le premier vice-président répondra favorablement ou défavorablement, selon le cas.

Le président posera ensuite la même question au second vice-président et au chancelier, et ils répondront.

Si le dépouillement donne lieu à un désaccord, les dits officiers se rendront au piédestal du centre et examineront l'urne du scrutin.

S'ils sont unanimes, et si le résultat est favorable, le président dira :

— “ Je déclare ici ..... régulièrement admis membre de la succursale N<sup>o</sup>. — de l'Association Catholique de Secours Mutuel ; et lorsqu'il aura été initié, qu'il aura signé le rôle et payé sa contribution, il jouira de tous les droits et privilèges de cette association. ”

Si le résultat du scrutin est défavorable, le président dira simplement :

— “ Je déclare..... régulièrement rejeté ; celui qui a proposé sa candidature lui remettra l'honoraire d'admission. ”

---

### Emblèmes

---

Au-dessus du fauteuil du président sera placé un dessin représentant une simple croix de la passion, emblème de la foi ; et au-dessous de la croix, dans le même cadre, deux mains unies, emblème d'amour fraternel, d'union et d'affection.

## ✻ Cérémonies d'Ouverture. ✻

---



Le moment venu, la séance sera ouverte comme suit :

**PRÉSIDENT.**—J'appelle les membres à l'ordre, et je prie les officiers de vouloir bien se rendre à leur sièges. La sentinelle est chargée d'inviter les membres à prendre part à la séance. Premier vice-Président, tous ceux qui sont ici présents font-ils partie de l'Association et ont-ils qualité pour siéger avec nous ?

**PREMIER VICE-PRÉSIDENT.**—Le commissaire-ordonnateur est prié de s'assurer si toutes les personnes présentes sont membres de l'Association et ont le droit de siéger avec nous.

En recevant cet ordre, le commissaire-ordonnateur fera le tour de la salle, et s'il rencontre une personne qu'il ne reconnaît pas comme membre, il reviendra de suite au piédestal du centre, saluera le président et dira :

— Monsieur le président, il y a ici une personne dont je ne puis répondre.

La personne ainsi récusée s'avancera vers le piédestal et répondra aux questions qui pourront lui être posées. Si les réponses qu'elle donne ou les preuves qu'elle produit

ne sont pas satisfaisantes, le président lui ordonnera de quitter la salle, et le commissaire-ordonnateur exécutera l'ordre.

Il continuera ensuite le tour de la salle, et quand il l'aura terminé, il se rendra au siège du premier vice-président et dira :

—Premier vice-président, tous ceux qui sont ici font partie de l'Association et ont le droit de siéger avec nous. X

PRÉSIDENT—C'est bien. Premier vice-Président, quel est l'objet de cette Association ?

PREMIER VICE-PRÉSIDENT. — Encourager, par tous les moyens honorables, l'union chrétienne et la protection mutuelle pour nos membres et pour ceux qui dépendent d'eux, et aussi, par des livres, chrétiens ayant l'approbation de notre directeur spirituel, enseigner aux membres et à leurs familles la piété, l'intégrité et la sobriété.

PRÉSIDENT—Second vice-Président, puisque tel est le but de l'Association, quel est notre premier devoir ?

SECOND VICE-PRÉSIDENT —Invoquer la bénédiction de Dieu pour nos entreprises.

PRÉSIDENT—Dans ce cas, le directeur spirituel — ou le chancelier—va réciter la prière d'ouverture.

Alors le président frappera quatre coups du maillet, et tous les assistants s'agenouilleront et resteront agenouillés jusqu'à ce que le président leur ordonne de s'asseoir en frappant un coup du maillet.

*X. P. V. P. Monsieur le Président. Tous les personnes présentes sont membres de l'Association et ont droit de siéger avec nous*

**Prière**

“Notre Père”, “Je vous salue, Marie” et “Gloire soit au Père”, etc.

Que les âmes de nos fidèles défunts, par la miséricorde de Dieu, reposent en paix. Ainsi soit-il.

Au nom du Père, etc.

( Personne ne devra entrer dans la salle ni en sortir pendant la prière. )

PRÉSIDENT—A présent, je déclare cette séance de la succursale No. de l'Association Catholique de Secours Mutuel ouverte. Monsieur le chancelier, maintenant que nous avons régulièrement exposé le but de notre Association et ouvert la séance par la prière, que faut-il encore pour atteindre les fins pour lesquelles nous sommes associés ?

CHANCELIER—Nous devons recevoir avec respect les ordonnances de notre Conseil Suprême ou de son président, et tous les décrets de notre Grand Conseil ou de son président, et les ordres de nos supérieurs ; observer exactement les lois de notre Association, ne pas soulever de débats inutiles garder le décorum et procéder aux affaires avec promptitude.

PRÉSIDENT — Nous allons maintenant procéder aux affaires comme le chancelier vient de l'intimer. Je défends formellement tout entretien particulier et tout ce qui pourrait interrompre la paix et l'harmonie de cette assemblée, devrais-je appliquer les peines prescrites par la constitution, les statuts et les règlements de l'Association, ou celles qu'une majorité des membres présents pourra juger à propos d'infliger.

On passera ensuite à l'ordre du jour. Lorsque viendra le tour de l'initiation, elle se fera comme suit, s'il y a des candidats : (\*)

**PRÉSIDENT** — Commissaire-ordonnateur, veuillez vous assurer s'il y a un ou des candidats à initier.

**COMMISSAIRE-ORDONNATEUR** — Monsieur le président, je vais m'en assurer. (Et saluant le président, il se rend dans l'antichambre ; de retour il dira :) Monsieur le président, j'ai trouvé monsieur .. qui attend — ou messieurs .. qui attendent — pour se faire initier à la succursale No... de l'Association Catholique de Secours Mutuel. (S'il n'y a pas de candidats, le commissaire ordonnateur fera rapport en conséquence ; et l'ordre du jour sera continué.)

**PRÉSIDENT** — Monsieur le secrétaire-archiviste, monsieur .. a-t-il été régulièrement élu membre de cette succursale ?

**SECRETÉAIRE-ARCHIVISTE** — Monsieur le président, il a été régulièrement élu membre (ou il ne l'a pas été, selon le cas.)

**PRÉSIDENT** — Chancelier, je suis informé que monsieur .. attend son initiation dans l'Association ; il a été élu régulièrement, et s'il n'y a pas d'objection, l'initiation va se faire de suite. (Le président s'arrête un moment pour entendre les objections ; s'il n'en est pas soulevé, il continue.) Chancelier, allez dans l'antichambre, posez au candidat les ques-

---

\* S'il s'agit d'initier un prêtre, on se dispensera de la cérémonie ; mais il devra signer le rôle et déposer sa contribution.



tions d'usage, appelez son attention sur l'engagement solennel qu'il est sur le point de contracter, et assurez-vous s'il désire devenir membre de notre succursale.

Questions à être posées au candidat dans l'antichambre :

“Êtes-vous catholique de fait ? — Êtes-vous membre d'une société secrète ? — Remplissez-vous, ou êtes-vous disposé à remplir votre devoir pascal ? — Les déclarations que vous avez faites dans votre demande d'admission et à l'examen du médecin sont-elles vraies ? Avez-vous jamais appartenu à notre Association ou à l'une de ses succursales ? si oui, à quelle succursale, et où se trouve-t-elle ? — Avez-vous jamais été rejeté, suspendu ou expulsé par l'Association ou par l'une de ses succursales ; si oui, faites-nous connaître la succursale, où elle se trouve, et quand vous avez été suspendu ou expulsé ? — Vous êtes appelé à contracter un engagement très solennel ; vous devrez obéir à nos lois, statuts et règlements : désirez-vous encore devenir membre de l'Association ?”

Si le ou les candidats répondent affirmativement à ces questions, le chancelier entre dans la salle, salue le président, fait connaître les noms des candidats, etc, et s'ils désirent devenir membres de l'Association.

PRÉSIDENT—Chancelier, retournez dans l'antichambre et faites entrer monsieur . . ou messieurs . .

Le chancelier se rend dans l'antichambre, et, lorsque tout est prêt, il rentre accompagné des candidats qu'il conduit jusqu'au président ; puis il va reprendre son siège.

PRÉSIDENT—Candidats, faites bien attention à ce qui va vous être dit ce soir, afin de connaître nos lois, statuts et règlements. Regardez le dessin qui se trouve au-dessus de mon fauteuil : c'est l'emblème de la foi. Il n'y a qu'une seule foi, qu'une seule Eglise, et c'est de cette Eglise que nous attendons conseil et soutien. Si vous manquez aux lois de l'Eglise en ce qui concerne vos devoirs de catholiques pratiquants, vous cesserez d'appartenir à notre Association. Voyez aussi, dans le tableau, ces mains unies : c'est l'emblème de l'amour fraternel, de l'union et de l'affection. — Je vais maintenant vous faire prononcer l'engagement qui vous lie à l'Association. Ecoutez-moi bien :

## ENGAGEMENT.

Promettez-vous sincèrement, en présence de ces témoins, de ne faire volontairement aucun tort ou dommage à l'Association Catholique de Secours Mutuel, ni à aucune de ses succursales ? de ne divulguer à aucune personne qui n'est pas membre de cette Association le fait qu'un candidat a été rejeté ; ni le vote qu'un membre de l'Association aura donné sur la demande d'admission d'un candidat, ou sur une proposition ou une résolution ; ni les observations qui seront faites ou les débats qui auront lieu dans l'Association, ni la teneur des documents dont il y sera fait lecture ; non plus que la discussion ou la décision à laquelle ils donneront lieu ? d'observer fidèlement la constitution, les statuts, les règlements, le code de procédure de l'Association, les ordonnances ~~du Conseil Suprême ou du Président Suprême~~<sup>et</sup>, les décrets du Grand Conseil ou du Grand Président, et les ordres

des officiers de l'Association ou de cette succursale, ou de toute succursale dont vous pourrez devenir membre par la suite ? de vous hâter de bien connaître les lois de l'Association ? d'aider et assister, autant que vos moyens vous le permettront, et pourvu que ce ne soit pas à votre détriment ni à celui de votre famille, les membres de l'Association qui seront dans la misère, ainsi que leur veuve et leurs orphelins ? Vous obligez-vous solennellement, avec l'aide de Dieu, à remplir cet engagement ?

CANDIDAT — Je le promets.

---

Ensuite le candidat sera conduit par le commissaire-ordonnateur au bureau du Secrétaire-Archiviste où il signera la constitution, les statuts, etc., de l'Association, dont il recevra un exemplaire ; puis il retournera devant le Président.

Celui-ci lui donnera des explications sur le mode du scrutin, le paiement des contributions, etc., puis il dira :

— Monsieur . . . , je vous souhaite la bienvenue dans notre succursale No. . . de l'Association Catholique de Secours Mutuel aux droits, privilèges et avantages de laquelle vous avez maintenant droit.

PRÉSIDENT — Nous allons suspendre la séance pendant . . . minutes afin de permettre au nouveau membre d'être présenté à ses frères ici présents.

Après cette cérémonie, le commissaire-ordonnateur installera le récipiendaire parmi les membres, et retournera à son siège. Puis la séance continuera dans l'ordre régulier

**Clôture de la séance**

---

**PRÉSIDENT** — L'heure de l'ajournement étant arrivée, nous allons dire la prière de clôture.

“ Le Symbole des Apôtres ” — Gloire soit au Père, etc.”

“ Que les âmes de nos fidèles défunts, par la miséricorde de Dieu reposent en paix.” “ Ainsi soit-il.”

“ Au nom du Père, etc.”

**PRÉSIDENT** — Je prononce l'ajournement jusqu'à . . prochain à . . heures, ici [ou ailleurs, selon le cas]

---

**NOTE.**—Les fonctions de Chancelier peuvent être remplies provisoirement par un membre qui assiste régulièrement aux assemblées, jusqu'à ce qu'un Chancelier, après avoir passé par la présidence, soit formellement élu



## ✧ Installation des Officiers ✧

---



L'installation devra toujours être faite soit par le ~~Président Suprême ou~~ le Grand Président, soit par ~~Député Suprême ou~~ le Grand Député, ou par un Chancelier ayant reçu dispense ~~du Président Suprême ou~~ du Grand Président ou de leur Député sous le sceau ~~du Conseil Suprême ou~~ du Grand Conseil, ou par un chancelier régulier sans dispense.

Les officiers se tiendront en ligne à la gauche du fauteuil du président, le nouveau président en tête et les autres officiers élus à sa droite dans l'ordre de préséance ; la sentinelle fermera cette ligne vers le siège du second vice-président. Les syndics élus se tiendront à la gauche de la sentinelle. Le commissaire-ordonnateur ou toute autre personne désignée par l'officier qui fera l'installation aidera ce dernier et conduira les officiers élus à leur poste lorsqu'ils auront pris l'engagement.

Si un officier élu est absent, il pourra être installé par procuration, et l'officier chargé de faire l'installation pourra l'installer à la première séance à laquelle il sera présent. Les officiers s'aligneront à gauche lorsque l'un d'eux sortira de la ligne.

**OFFICIER FAISANT L'INSTALLATION.** — Président élu, (ou autre officier, selon le cas) avancez d'un pas. (Il lui fait connaître, par la constitution et les règlements, les devoirs de sa charge, et continue :) Monsieur, vous avez été élu président (ou autre officier, selon le cas) de la succursale No. . . de l'Association Catholique de Secours Mutuel, et mis au courant de vos attributions ; promettez-vous, en présence de tous ces membres, de remplir honnêtement, fidèlement, impartialement, sans crainte ni faveur, les devoirs que la constitution et les règlements attribuent à votre charge ?

**OFFICIER ÉLU**—Je le promets.

**OFFICIER FAISANT L'INSTALLATION.**— Alors je vous déclare régulièrement élu et installé président (ou autre officier, selon le cas) de la succursale No. . . de l'Association Catholique de Secours Mutuel pour le terme qui finira le . . . . . et jusqu'à l'élection et l'installation de votre successeur.

Les autres officiers et les syndics seront installés de la même manière.

---

**NOTE**—Le même cérémonial, sauf les changements nécessaires, sera suivi pour l'installation des officiers ~~du Conseil Suprême et du~~ Grand Conseil.

